

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE ROIFFIEUX

Séance du **27 mars 2012**

L'an deux mil douze et le 27 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAZOT Franck, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Christèle, RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric , TETE Jean Louis.

Absent ayant donné pouvoir : M.CLAVIER Philippe (M. DELORD Christophe)

Absent excusé : M MAULARD Alain

Arrivée en cours de séance : M.CLAVIER Philippe

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le mardi 20 mars 2012.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 février 2012

Présents : 20 Votants : 21 Pour: 17 Abs : 4

**2012.03.01– FIXATION DU TAUX DE LA TAXE
D'HABITATION DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI
ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de fixer les taux de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Après avoir recueilli l'avis de la Commission Finances, il propose de reconduire les taux de 2011 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.16%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 16.59 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 88.34%

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **de maintenir** les taux de 2011 pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

**2012.03.02–TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Monsieur DELORD, Adjoint aux affaires culturelles et sportives, présente les propositions de subventions aux associations sportives et culturelles pour l'année 2012.

Ces propositions ont été élaborées en appliquant les critères retenus lors de la précédente séance du conseil.

ASSOCIATION	MONTANT
ASR FOOT	3 059 €
ASR BASKET	1 534 €
ASR GYM	3 910 €
JUDO	1 783 €
TENNIS	1 042 €
BOULES	80 €
ACCA	609 €
AMIS VOIX CHORALE	177 €
GROUPE THEATRAL	228 €
AINES	414 €
DANSE	3 088 €
COQUELICOTS	1 548 €
ARAM BRICOLAGE	562 €
ARAM GENEALOGIE	152 €
ARAM INFORMATIQUE	1 089 €
ARAM PEINTURE	461 €
ARAM BODY PAINTING	0 €
ARAM - PHOTO	92 €
ARAM - JEUX	235 €
PETAN'CLUB	104 €
TROUBADINGUES	699 €
TOTAL	20 866 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **D'approuver** ces propositions de subventions aux associations sportives et culturelles.
- **D'inscrire** les crédits au budget principal 2012.

Dans le cadre de la convention Enfance Jeunesse conclue entre la Mairie et la CAF du Haut Vivarais, la Commune de Roiffieux s'est engagée à verser une subvention à l'AFR La Clé des Champs.

Le Contrat Enfance Jeunesse comprend deux actions à subventionner: le centre aéré se déroulant pendant les vacances scolaires et le centre aéré des mercredis.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les subventions comme suit :

- Pour le volet centre aéré/ vacances scolaires : 6740€
- Pour le volet centre aéré/ mercredis : 3143 €

Pour le volet centre aéré/ vacances scolaires, soit 6740 € :

- 50% au 16 avril soit 3 370 €
- 40% au 1^{er} juillet soit 2 696 €
- 10% au 1^{er} décembre soit 674 €
-

Pour le volet centre aéré/ mercredi soit 3143 € :

- 50% au 16 avril soit 1 571, 5 €
- 50 % au 1^{er} juillet soit 1 571,5€

Soit un montant total de 9883 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **D'approuver** cette subvention de 9 883€ pour le contrat enfance jeunesse
- **D'approuver** les modalités de versement.
- **D'inscrire** les crédits au budget principal 2012.

2012.03.04–SUBVENTIONS A L'AMICALE LAIQUE ET A L'AEP

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire pour 2012 la subvention allouée à l'AEP et à l'Amicale laïque pour un montant de 9 € par enfant soit :

Amicale laïque : $135 \times 9.00 = 1215.00 \text{ €}$
AEP : $167 \times 9.00 = 1503.00 \text{ €}$

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **De verser** la somme de 1 215.00€ à l'Amicale laïque
- **De verser** la somme de 1 503.00€ à l'AEP
- **D'inscrire** les crédits au budget principal 2012 à l'article 6574

Présents : 20

Votants : 20

Pour : 20

2012.03.05–SUBVENTIONS A L'AMICALE LAIQUE ET A L'AEP ARBRES DE NOEL

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à reconduire les subventions allouées aux associations des Ecoles de Roiffieux pour l'organisation de l'arbre de Noël 2012.

Il propose que la participation soit fixée à 7.85 € par enfant (pour mémoire en 2011, elle s'élevait à 7.71 € par enfant), soit

Amicale Laïque : $135 \times 7.85 = 1059.75$ €

A.E.P. : $167 \times 7.85 = 1310.95$ €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **De verser** la somme de 1059.75 € à l'Amicale Laïque.
- **De verser** la somme de 1310.95€ à l'AEP
- **D'inscrire** les crédits au budget principal 2012 à l'article 6574

Présents : 20

Votants : 19

Pour : 19

2012.03.06–SUBVENTION POUR PROJET EDUCATIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une subvention pour tout projet éducatif, y compris les sorties de classe de neige et de découverte organisées par les écoles est attribuée chaque année.

Le montant de la subvention est versé aux associations parascolaires (A.E.P et Amicale Laïque) sur présentation de factures. En cas de non utilisation, ces crédits 2012 pourront être reportés sur le budget 2013

Monsieur le Maire propose aux conseillers de verser la somme de 1520 € à chacune des associations parascolaires pour le financement de tout projet éducatif (pour mémoire en 2011 : 1493 €).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **De verser** la somme de 1520 € à chacune des associations parascolaires sur présentation des justificatifs.
- **D'inscrire** les crédits au budget principal 2012 à l'article 6574

Présents : 20

Votants : 19

Pour : 19

2012.03.07–PARTICIPATION AUX VACANCES D'ETE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune verse une aide aux familles résidant sur la commune et dont les enfants effectueront un séjour en colonie, camp de vacances, agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ou de la Santé.

Les enfants fréquentant le centre aéré de Roiffieux pourront également bénéficier de cette aide.

Sont exclus les séjours dans les pays étrangers, les campings et les centres aérés autres que celui de Roiffieux.

La participation communale est limitée à 21 jours consécutifs ou non, durant les vacances d'été.

Seuls les enfants âgés de moins de 16 ans à la date du séjour peuvent y prétendre. La participation communale est versée exclusivement aux organisateurs des séjours sur présentation des justificatifs avant le 30 novembre de l'année en cours.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **De fixer** la participation de la commune à 3.04€ par jour et par enfant pour l'année 2012.
- **D'inscrire** les crédits au budget principal 2012 à l'article 6574

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

2012.03.08–SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une proposition pour l'octroi de subventions à diverses associations pour l'année 2012 :

AFR Fonctionnement	1409,00
Ass. du personnel communal	1202,00
AFN	225,00
Amicale pompiers	370,00
Prévention routière	800,00
Ecole de musique	3970,00
Coquelicots 50 ans	1000,00
Maisons Fleuries	500,00
Fête votive	160,00
Comité des fêtes Feu artifice	835,00
Réserve	2523,30

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **D'inscrire** les crédits au budget principal 2012 à l'article 6574

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

2012.03.09–SUBVENTION AU CCAS

Madame CHAMBON, Adjointe en charge de l'Action sociale propose aux conseillers de fixer le montant de la subvention versée par la commune au CCAS pour 2012.

Après étude du budget CCAS pour 2012, Madame CHAMBON propose de renouveler le montant de la subvention de 2011 soit 18 000 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **De fixer** le montant de la subvention à 18 000€ pour le CCAS.
D'inscrire les crédits au budget 2012 à l'article 657362.

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

2012.03.10–VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Claude JAMONAC, Adjoint aux finances, présente le projet de Budget Primitif pour l'année 2012 élaboré par la Commission des Finances. Le budget comprend deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement suivant les annexes jointes à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

D' approuver le budget primitif 2012 chapitre par chapitre en section de fonctionnement et opération par opération en section d'investissement à l'exception des opérations non affectées que le Conseil municipal vote chapitre par chapitre.

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

2012.03.11–VOTE DU BUDGET DU BALCON DES ALPES 2012

Monsieur Claude JAMONAC, Adjoint aux finances, présente le projet de Budget Balcon des Alpes élaboré par la Commission des Finances. Le budget comprend deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement suivant les annexes jointes à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

D' approuver le budget primitif 2012 chapitre par chapitre en section de fonctionnement et opération par opération en section d'investissement à l'exception des opérations non affectées que le Conseil municipal vote chapitre par chapitre.

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

2012.03.12–INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT RESERVEE AUX INSTITUTEURS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le comité des finances locales, lors de sa séance du 8 novembre 2011 a reconduit, pour l'exercice 2011, le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteur (DSI) de l'année 2010 soit 2 808€.

Pour les instituteurs qui se logent par leurs propres moyens, ils perçoivent une indemnité représentative de logement (IRL), dont la prise en charge par l'État ne peut dépasser les 2 808€ arrêtés par le comité des finances locales. La partie de l'indemnité excédant ce montant est à la charge des communes.

Le comité des finances locales a émis le souhait que le montant unitaire de l'IRL 2011 reste identique à celui de 2010 soit :

- IRL taux de base : 2453€
- IRL taux majoré : 3069€
- Participation communale : 261€
-

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

-D' approuver le maintien des tarifs de l'indemnité représentative de logement réservée aux instituteurs à 261€ pour l'année 2011.

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 17

Abs : 4

2012.03.13–VENTE D'UNE SALEUSE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune souhaite vendre à la commune de Davézieux une saleuse de la marque Schmidt France neige d'une capacité de 3m³ pour un montant de 3 700€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D' autoriser** la vente de la saleuse à la commune de Davézieux
- D'autoriser** le maire à signer les divers documents relatifs à la vente.
- D'inscrire** la somme de 3 700€ au budget principal.

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

2012.03.14–MODIFICATION DU PLU

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la nécessité de lancer la modification du PLU sur les zones classées Au2 (quartier de Picancel) et Au3 (quartier de Fély).

Les travaux d'assainissement et de voirie inscrits au PLU lors de son adoption, ayant été réalisés, il y a nécessité de procéder à la mise à jour des documents d'urbanisme.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

-D' autoriser la modification du PLU sur les zones Au2 et Au3.

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 19

Abs 2

2012.03.15–CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTE URBANISTE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le recours à un cabinet d'architecte urbaniste afin de réaliser dans les meilleures conditions la modification du PLU est nécessaire.

Il propose de faire appel au cabinet BEAUR qui avait élaboré en 2007, le PLU en vigueur à ce jour. Ce cabinet a une parfaite connaissance du terrain et avait donné à l'époque toutes satisfactions.

Au regard de ces éléments il apparait opportun de reconduire ce partenariat.

Monsieur le maire propose donc de retenir le cabinet BEAUR pour conduire la modification du PLU, le montant de ces honoraires ayant été ramené à 4 500€ HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

-De retenir le cabinet BEAUR pour la réalisation de la modification du PLU.
- D'autoriser le maire à signer les diverses pièces du contrat

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

2012.03.16–VENTE DE BOIS

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'une vente de lots de bois sera organisée en faveur des habitants de la commune.

La vente est composée de 25 lots de bois d'environ 5 stères chacun, ces lots seront disponibles en bordure de chemin. Le prix est de 100€ le lot.

Les inscriptions se font à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture jusqu'au 7 avril 2012 à 12h00, elles sont réservées aux réfoaliens qui n'ont pas eu de lots en 2009.

Le tirage au sort d'attribution aura lieu le mardi 10 avril 2012 à 18h30 en mairie de Roiffieux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **D'autoriser** la vente de 25 lots de bois aux particuliers.
- **De fixer** le montant des lots à 100€

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

2012.03.17–CONVENTION DE TRANSPORT

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention avec VEOLIA pour assurer le transport des voyageurs durant l'année 2012, entre Roiffieux et Annonay chaque samedi matin.

La société VEOLIA propose un tarif de 50.18€ l'aller et retour soit une augmentation de 4.36% à compter du 1^{er} mars 2012. Pour information le tarif pour l'année 2011 était de 48.07€, cette augmentation se justifie par le changement du taux de la TVA de 5.5% à 7%.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **D'autoriser** le maire à signer un avenant à la convention de transport
- **Accepte** le tarif de 50.18€ l'aller retour.

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

QUESTIONS DIVERSES

❖ Fleurissement

Lors de la séance du conseil municipal du mardi 28 février 2012, madame Chambon avait informé les conseillers municipaux que la commune a obtenu lors du concours départemental du fleurissement, la distinction régionale pour la démarche d'embellissement et du cadre de vie, cette distinction n'avait pas été notée dans le précédent compte rendu.

❖ Médaille du 50^{ème} anniversaire de la FNACA

Monsieur le maire présente la médaille du 50^{ème} anniversaire du cessez le feu en Algérie. Cette médaille lui a été remise par le président de la FNACA lors de la cérémonie qui a eu lieu le lundi 19 mars 2012 en mairie de Roiffieux.

❖ Travaux route de la Chomotte

Monsieur HEYRAUD fait un point sur l'avancement des travaux sur la route de la Chomotte. Ceux-ci ne posent pas de problèmes majeurs, et pour l'instant le calendrier est respecté.

❖ **Commission urbanisme**

Madame BOROT adjointe à l'urbanisme présente le compte rendu de la dernière commission d'urbanisme.

❖ **Observation**

Madame Aubert demande que l'eau soit rétablie au cimetière, vu que les températures se sont considérablement radoucies.

❖ **Travaux salle de la Garde**

Monsieur DELORD adjoint aux associations informe les conseillers municipaux de l'avancement des travaux salle de la Garde. Il précise qu'il a adressé un courrier à tous les présidents des associations qui utilisent la salle afin qu'elles puissent organiser leurs activités au mieux pendant les périodes où l'accès à la salle sera complètement interdit. Il informe les conseillers sur les contraintes liées à la nature des travaux et sur les règles de sécurité qui en découlent.

Levée de séance 22h25.